



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Rapport de la quatrième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Ottawa [Canada], 21-22 mars 2016)

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La quatrième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord s'est tenue à Ottawa (Canada) les 21 et 22 mars 2016.
2. Elle réunissait des représentants des deux pays de la région Amérique du Nord de la FAO, à savoir le Canada et les États-Unis d'Amérique. On notera également la participation de M. Ajay Markanday, Directeur du Bureau de liaison de la FAO pour l'Amérique du Nord. De hauts responsables de la FAO ont par ailleurs pris part à certains débats par vidéoconférence.
3. La réunion était coprésidée par M. Frédéric Seppey, Négociateur en chef des questions agricoles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et M. Jonathan Cordone, Sous-secrétaire adjoint du Service agricole extérieur du Département de l'agriculture des États-Unis.

Remarques liminaires des coprésidents canadien et américain

4. M. Seppey a ouvert la réunion en mettant en avant la valeur ajoutée apportée par la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord à la région, ainsi qu'à l'Organisation. Soulignant que la Conférence offrait un espace de dialogue franc et ouvert entre les participants, il a précisé que l'axe principal de réflexion portait sur l'action de la FAO *au niveau mondial*, ce qui permettait à la région Amérique du Nord de donner des indications et de livrer des idées susceptibles d'éclairer le Secrétariat et d'autres États Membres.
5. Le coprésident, M. Cordone, a fait des remarques liminaires au nom des États-Unis, soulignant qu'il importait d'assurer un approvisionnement alimentaire sûr, abondant, abordable, nutritif et durable. Il a cité de nombreux domaines nécessitant un renforcement et un soutien, notamment la lutte contre les maladies animales et les ravageurs présentant des risques pour la santé

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq095

humaine; l'encouragement de la collecte de données et de la recherche; la promotion de la libéralisation du commerce; le renforcement des capacités; le soutien aux organisations internationales (CODEX, comités d'experts mixtes FAO/OMS, Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV], et Organisation mondiale de la santé animale [OIE]); l'adoption des nouvelles technologies et l'innovation; et le plein respect de l'environnement.

Adoption de l'ordre du jour

6. La Conférence a adopté l'ordre du jour de la session, qui figure à l'annexe A au présent rapport.

II. Priorités nord-américaines et objectifs stratégiques de la FAO

Bilan des activités de la FAO à l'appui des priorités nord-américaines

7. MM. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Opérations) de la FAO, et Boyd Haight, Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, ont fait le point sur la mise en œuvre, par la FAO, de son Programme de travail et budget (PTB). Ils ont évoqué en particulier la façon dont les priorités régionales nord-américaines, qui avaient été définies lors de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord de 2014, avaient été intégrées aux objectifs stratégiques de l'Organisation, ainsi qu'à ses PTB pour les exercices 2014-2015 et 2016-2017, de même que les résultats obtenus en 2014-2015.

8. La Conférence s'est félicitée des efforts qui ont été faits par la FAO jusqu'à présent pour la prise en compte des priorités nord-américaines dans les PTB pour 2014-2015 et 2016-2017, et a indiqué que même si le présent PTB n'était en vigueur que depuis trois mois, la région Amérique du Nord se réjouissait à la perspective des autres activités qui seraient menées pour répondre aux priorités de la région tout au long de l'exercice biennal. La Conférence a fait observer que par nature, ces priorités étaient de portée mondiale, et a souligné qu'elle aimerait voir la FAO œuvrer davantage dans les domaines prioritaires nord-américains ci-après: agriculture intelligente face au climat et agriculture tenant compte de la nutrition; fédération des petits exploitants en réseaux de commerce agricole; incidences des accords de pêche sur la pêche artisanale; gestion des forêts/gouvernance des forêts durable; et souci de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'action, à tous les niveaux, en application de la politique de la FAO en matière d'égalité des sexes.

Priorités nord-américaines concernant la FAO

9. La Conférence s'est vivement félicitée de la qualité de l'action normative de la FAO et de ses activités concernant les normes, principes directeurs et pratiques. Elle a encouragé l'Organisation à intensifier ses efforts en matière de renforcement des capacités de réglementation. En outre, elle a demandé que la FAO: continue de fournir des informations impartiales, fondées sur des données factuelles, afin d'aider les petits exploitants à accroître de manière durable leur productivité et leur production, notamment au moyen des biotechnologies; et qu'elle s'emploie à mettre en place des partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre des priorités nord-américaines.

10. Soulignant qu'il importait de mettre au point une base de référence pour les mesures de performance, l'Amérique du Nord s'est félicitée de ce que la FAO ne changerait pas radicalement son Cadre stratégique actuel, et compte que l'Organisation alignera de plus près les indicateurs relatifs aux objectifs stratégiques avec ceux des objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, la Conférence a salué les activités de la FAO en matière de protection des moyens d'existence en période de crise nationale et régionale.

11. La Conférence a souligné que les priorités définies dans les rapports des conférences régionales, y compris celui de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, doivent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du PTB pour les prochains exercices biennaux, et a demandé que la FAO établisse un rapport analogue sur l'état de la mise en œuvre des

priorités régionales nord-américaines, présentées à l'annexe B, qui devra être diffusé avant la cinquième Conférence régionale informelle de la FAO pour l'Amérique du Nord, en 2018.

III. Commerce et sécurité alimentaire

Rapport sur la situation des marchés des produits en 2015-2016

12. M. Jamie Morrison, Chef du programme stratégique Systèmes alimentaires, et Mme Ekaterina Krivonos, économiste à la Division du commerce et des marchés de la FAO, ont présenté leurs conclusions sur le récent rapport sur la *Situation des marchés des produits en 2015-2016*, et ont indiqué comment la FAO intégrait la question du commerce agroalimentaire à son action. Les deux intervenants ont aussi évoqué la relation qu'entretient la FAO avec l'OMC et les travaux que les deux organisations se sont engagées à effectuer ensemble dans le domaine de la sécurité alimentaire, ainsi qu'en vue de résoudre les questions commerciales.

13. La Conférence s'est réjouie de constater que la FAO faisait une plus grande place au commerce dans ses recherches et a demandé que l'Organisation approfondisse ses travaux sur le lien entre commerce et sécurité alimentaire. Elle a aussi souligné qu'il importait de faire le lien entre le commerce et tous les secteurs agricoles, y compris celui des pêches.

Nécessité de disposer d'un système de commerce agroalimentaire solide

14. Mme Margaret Walsh, du Bureau du Programme sur le changement climatique du Département de l'agriculture des États-Unis, a fait une présentation vidéo au sujet du rapport sur le changement climatique, la sécurité alimentaire mondiale, et le système alimentaire des États-Unis. Elle a fait observer que le changement climatique aurait de nombreuses conséquences, et qu'il se traduirait notamment par un accroissement de la variabilité climatique. Elle a également fait observer que cette variabilité climatique accrue se ressentirait probablement sur la sécurité alimentaire, et qu'elle multiplierait les risques, en particulier dans les zones tropicales, avec des répercussions allant au-delà des exploitations, jusqu'aux circuits de distribution et aux marchés. Elle a conclu sa présentation en expliquant qu'avec une meilleure connaissance de la variabilité climatique, et si l'on envisageait pour l'avenir plusieurs scénarios possibles, l'ensemble du système alimentaire aurait davantage de chances de pouvoir s'adapter, et que l'on disposerait de multiples points d'entrée pour atténuer les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire.

15. La Conférence a salué la qualité de la présentation de Mme Walsh et s'est félicitée de l'accent mis sur le changement climatique, et sur l'étude du lien avec le commerce et la sécurité alimentaire. L'Amérique du Nord est convenue qu'avec la variabilité de la production agricole, il serait indispensable de disposer d'un système commercial solide.

IV. Bureau de liaison de la FAO pour l'Amérique du Nord

Présentation par le Directeur du Bureau de liaison

16. M. Ajay Markanday, Directeur du Bureau de liaison de la FAO pour l'Amérique du Nord à Washington D.C., a présenté sa stratégie pour les activités du Bureau.

17. Les représentants ont pris note de la présentation de M. Markanday, et la Conférence a noté l'ampleur des travaux présentés. Elle a encouragé le Bureau de liaison à établir des priorités parmi ses activités et lui a demandé d'élaborer un plan de travail clair assorti d'objectifs spécifiques montrant en quoi les actions menées sont susceptibles de servir les intérêts de la région.

V. Action de la FAO dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le domaine du changement climatique

Présentations par des responsables de la FAO

18. M. Kostas Stamoulis, Sous-Directeur général par intérim, chargé du Département du développement économique et social de la FAO, a présenté un exposé sur le rôle joué par l'Organisation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a indiqué que la FAO pouvait contribuer au suivi de 25 indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), notamment au titre des ODD 2 (éliminer la faim), 5 (accès des femmes aux terres et aux ressources productives), 6 (stress hydrique et efficacité d'utilisation de l'eau dans l'agriculture), 12 (pertes et gaspillage de produits alimentaires), 14 (gestion et utilisation durable des ressources marines), et 15 (gestion durable des terres et des forêts). Il a précisé qu'il importerait d'adopter une approche multisectorielle et de mettre en place des partenariats à parties prenantes multiples, y compris au niveau des pays, dans la mise en œuvre des ODD, notamment en matière de collecte de données.

19. M. Martin Frick, Directeur de la Division du climat et de l'environnement de la FAO, a présenté un exposé sur le rôle de la FAO et le changement climatique. Il a évoqué la Conférence des Nations Unies de 2015 sur les changements climatiques (COP 21), ses aboutissements (l'Accord de Paris) et le Fonds vert pour le climat. Il a indiqué que le thème de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, notamment de l'agriculture intelligente face au climat, avait été intégré à la vaste majorité des contributions prévues déterminées au niveau national, et que ce thème avait été pris en compte pour répondre aux besoins et demandes des pays dans le cadre de projets concrets. L'intervenant a par ailleurs évoqué le fait que la FAO avait récemment décidé (le Conseil en étant convenu à sa cent cinquante-troisième session, en décembre 2015) de faire du changement climatique un thème transversal concernant tous les objectifs stratégiques de la FAO.

Délibérations nord-américaines: soutien aux ODD et changement climatique

20. La Conférence a salué les travaux menés par la FAO en vue de définir et de déterminer les contours des objectifs stratégiques de l'Organisation au regard des objectifs de développement durable. La région Amérique du Nord a noté que le caractère souple et multisectoriel du Cadre stratégique permettait d'y intégrer les ODD sans en modifier fondamentalement l'architecture, et elle compte que la FAO s'emploiera à mieux aligner encore les indicateurs afférents aux objectifs stratégiques sur ceux du Programme 2030 dans le Plan à moyen terme 2018-2021.

21. La Conférence a apprécié les travaux de la FAO dans le domaine du changement climatique. La région Amérique du Nord se réjouit à la perspective de la pleine intégration, par la FAO, de la question du changement climatique dans l'ensemble de son Cadre stratégique, et de la mise au point définitive de la stratégie de l'Organisation relative au changement climatique, compte tenu du caractère indissociable du secteur agricole et du changement climatique, ainsi que de la vingt-deuxième Conférence des parties à la CCNUCC, où l'agriculture sera à l'ordre du jour.

22. La région Amérique du Nord a souligné qu'il importait que la FAO évite des chevauchements au sein du système des Nations Unies, en particulier avec les institutions dont le siège est à Rome et avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, mais plutôt qu'elle mette en place des partenariats efficaces à l'appui de la cohérence des politiques sur les ODD et des engagements internationaux en matière de changement climatique, en mettant en avant sa valeur ajoutée.

VI. Le Colloque de la FAO sur les biotechnologies

Conception et résultats du colloque

23. La Conférence a fait le bilan du colloque international de la FAO sur *Le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition*, tenu au Siège de la FAO, à Rome, du 15 au 17 février 2016. MM. Dan Gustafson, Directeur général adjoint, et Chikelu Mba, de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, ont présenté un aperçu des travaux réalisés par la FAO pour mettre en place et accueillir le colloque. Ils ont mis en avant les mesures prises par l'Organisation pour assurer l'impartialité des débats (fondés sur des données scientifiques et factuelles) sur les considérations relatives aux biotechnologies au service des exploitants agricoles et des forestiers du monde entier. Ils ont salué la qualité des travaux du Groupe consultatif d'experts et parties prenantes de renommée internationale, des orateurs principaux du colloque, et des séances organisées en marge de la manifestation.

24. M. Gustafson a par ailleurs souligné qu'il importait que la FAO travaille en collaboration plus étroite avec les pays pour les tenir informés des réalités des biotechnologies. À cet égard, la FAO accepterait volontiers le soutien financier des Membres.

25. Mme Veronica McGuire, Directrice exécutive de l'unité chargée des politiques en matière de programme, de réglementation et de commerce au sein de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, a fait connaître le point de vue canadien sur le colloque. Elle a par ailleurs rendu compte de la manifestation très réussie organisée par la région Amérique du Nord en marge du colloque, sur le thème *Practical Approaches to Regulation and Oversight of Agricultural Biotechnology: Experiences from Developed and Developing Countries* (Approches pratiques de la réglementation et du suivi des biotechnologies agricoles: expériences de pays développés et en développement). La vidéo réalisée par la FAO pour diffusion sur le web est disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/webcast/home/en/item/4049/icode/>.

L'Amérique du Nord reconnaît que les biotechnologies peuvent aider les petits exploitants

26. La Conférence a reconnu que le colloque avait présenté de nombreuses études de cas montrant en quoi les biotechnologies avaient directement servi de petits exploitants dans des pays en développement, se traduisant parfois par une augmentation de la productivité et des revenus de ces petits exploitants, et par une baisse de l'incidence des pratiques agricoles sur l'environnement.

Demande de renforcement de l'action de la FAO dans le domaine des biotechnologies

27. La Conférence a félicité la FAO d'avoir accueilli le colloque, et d'avoir offert au débat une tribune neutre, propice à la mise en commun d'informations et à la sensibilisation des acteurs concernés. La Conférence, par ailleurs consciente des difficultés parfois soulevées sur le sujet des biotechnologies, a souligné qu'il importait malgré tout d'avoir un débat ouvert fondé sur des données factuelles et scientifiques.

28. La Conférence a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts en vue d'instaurer la confiance et de trouver un terrain d'entente entre agroécologie et biotechnologies, notamment sur la question des cultures génétiquement modifiées, et entre droits de propriété intellectuelle et savoirs traditionnels. Comme la FAO, la Conférence a souligné la nécessité d'organiser des discussions sur ces questions et de favoriser des débats fructueux sur les points de désaccord.

29. La Conférence s'est dite convaincue, d'après les éléments présentés lors du colloque, que les biotechnologies peuvent beaucoup contribuer à faire augmenter les revenus des exploitants agricoles, à adapter l'agriculture aux changements climatiques, et à rendre l'agriculture plus durable sur le plan environnemental. Ainsi, elle a encouragé la FAO à intensifier ses efforts en vue de tenir ses membres et d'autres intéressés informés des réalités des biotechnologies, y compris en ce qui concerne la modification génétique.

30. La Conférence a demandé que la FAO fournisse un calendrier pour la publication du rapport succinct du colloque. Par ailleurs, elle s'est félicitée de l'intention de la FAO d'organiser des conférences régionales en vue de faire avancer les échanges de vues sur les biotechnologies et de prévoir des occasions d'entendre les besoins et préoccupations des exploitants agricoles, parties prenantes et responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux des pays et des populations locales.

VII. La FAO et la communication avec des acteurs non gouvernementaux

Collaboration de la FAO avec la société civile et le secteur privé

31. Mme Marcela Villarreal et MM. Daniele Volpe et Guilherme Brady, de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités de la FAO, ont présenté un exposé avant de lancer un débat avec les représentants des États-Unis et du Canada sur les partenariats de la FAO avec la société civile et le secteur privé.

32. La Division des partenariats a fait savoir que 125 demandes d'éventuels partenariats (qui émanaient notamment de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire) avaient été examinées pendant l'exercice 2014-2015, et que plus de 100 nouveaux accords avaient été officiellement conclus depuis l'approbation des stratégies de la FAO en matière de partenariat, en avril 2013. La Division des partenariats se concentre surtout sur les accords susceptibles de se traduire par des activités et des résultats concrets et spécifiques. Les responsables ont ajouté que les partenariats contribuaient à l'action de la FAO dans les domaines de la gestion des connaissances, des normes et de l'établissement de normes, de la mobilisation de ressources, du dialogue sur les politiques, du plaidoyer et de la communication.

L'Amérique du Nord reconnaît l'importance des partenariats

33. La Conférence:

- a) a salué la qualité de la présentation et réaffirmé l'importance des partenariats avec la société civile et le secteur privé. Elle a par ailleurs souligné qu'une amélioration de la coordination et de la collaboration entre les secteurs public et privé pourrait aider la FAO à atteindre ses objectifs stratégiques. De même, elle a souligné que l'Organisation devait travailler de concert avec la société civile et le secteur privé pour aider les pays à atteindre les cibles définies dans le cadre des ODD;
- b) a souligné qu'une réelle participation du secteur privé était indispensable à la réalisation du Programme 2030;
- c) a insisté sur la nécessité pour la FAO d'entreprendre davantage de consultations et d'être plus ouverte aux partenariats avec le secteur privé;
- d) a demandé que la FAO fasse preuve de plus de transparence concernant les critères qu'elle applique pour conclure des accords avec des acteurs non gouvernementaux;
- e) s'est félicitée des activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des légumineuses et a souligné l'importance du rôle que celles-ci sont appelées à jouer pour la sécurité alimentaire, face aux défis nutritionnels, et dans le cadre de la durabilité.

VIII. Remarques en guise de conclusion

Date et lieu de la cinquième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord

34. La Conférence est convenue que sa prochaine session se tiendrait aux États-Unis en 2018.

Annexe A

Ordre du jour de la quatrième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord

Lundi 21 mars:

9 heures	<p>Présentations</p> <p>Déclarations de bienvenue des coprésidents: Canada: M. Frédéric Seppey, Négociateur en chef pour les questions agricoles. États-Unis: M. John Cordone, Conseiller général adjoint principal.</p> <p>Tour de table de présentation. Aperçu de l'ordre du jour de la session.</p>
9 h 20	<p>Point 1: Priorités nord-américaines et objectifs stratégiques de la FAO</p> <p>Présentation (par vidéoconférence) par MM. Dan Gustafson et Boyd Haight, de la FAO.</p> <p>Bref survol du Cadre stratégique de la FAO. Comment la FAO a-t-elle articulé ses travaux et son budget autour de ses objectifs stratégiques ? Brève analyse des objectifs stratégiques de la FAO et de leur corrélation avec les priorités nord-américaines.</p> <p>Débat entre les responsables canadiens et américains sur chacun des objectifs stratégiques de la FAO.</p> <p>Participation de toutes les organisations compétentes: pêches, forêts, agriculture, développement, organismes de réglementation, etc.</p>
10 h 30	Pause
10 h 45	<p>Point 1: (suite)</p> <p>Débat (suite).</p> <p>Conclusion: résumé des messages clés de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord sur: Le Cadre stratégique de la FAO; Les priorités au regard de chacun des objectifs stratégiques; Les demandes de la FAO/des États membres concernant le Cadre stratégique.</p>
11 h 45	Déjeuner

13 h 15	<p>Point 2: FAO, commerce et sécurité alimentaire</p> <p>Vidéoconférence de M. Jamie Morrison et Mme Ekaterina Krivonos, responsables à la FAO:</p> <p>Conclusions du rapport intitulé <i>La situation des marchés des produits agricoles 2015-2016</i> sur le commerce agroalimentaire, la croissance économique et la sécurité alimentaire.</p> <p>Travaux menés par la FAO en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et autres travaux menés par l'Organisation visant à informer les pays des questions relatives au commerce et à partager des informations aux fins du règlement de différends.</p> <p>Feuille de route de la FAO visant à ce qu'une plus grande place soit faite au commerce agroalimentaire dans son action.</p> <p>Vidéoconférence de Mme Margaret Walsh, du Bureau du Programme sur le changement climatique du Département de l'agriculture des États-Unis, au sujet du rapport sur le changement climatique, la sécurité alimentaire mondiale et le système alimentaire des États-Unis.</p> <p>Débat: point de vue de la région Amérique du Nord sur le commerce agroalimentaire et la FAO. Suggestions de modifications à apporter à la programmation, à l'analyse et aux travaux de l'Organisation pour une meilleure prise en compte des considérations commerciales.</p> <p>Conclusion: résumé des principaux messages de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord sur ce point de l'ordre du jour, et demandes présentées à la FAO et à d'autres acteurs.</p>
15 heures	Pause
15 h 15	<p>Point 3: Bureau de liaison de la FAO pour l'Amérique du Nord</p> <p>Présentation par M. Ajay Markanday, Directeur du Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington, D.C.). Il évoquera le rôle, l'action et les éventuelles activités futures du Bureau de liaison.</p> <p>Débat sur la façon dont l'Amérique du Nord peut mieux tirer parti du Bureau de liaison. Le thème principal sera la participation, au Canada comme aux États-Unis.</p> <p>Conclusion: messages clés, et demandes présentées au Bureau de liaison.</p>
16 heures	Point 4: Séance privée – représentants du Canada et des États-Unis uniquement
17 heures	<p>Point 5: Récapitulatif de la journée</p> <p>Le Président résume les événements et conclusions de la journée.</p>
17 h 15	Fin de la première journée.

Mardi 22 mars:

9 heures	<p>Présentations</p> <p>Message de bienvenue des coprésidents; récapitulatif de la journée précédente.</p>
9 h 15	<p>Point 6: FAO: Programme 2030, changement climatique et avenir</p> <p>Vidéoconférence de M. Kostas Stamoulis, de la FAO, sur le Programme 2030.</p> <p>Vidéoconférence de M. Martin Frick, de la FAO, sur le changement climatique.</p> <p>Débat: Points de vue nord-américains sur la FAO et le Programme 2030, le changement climatique et d'autres sujets d'envergure mondiale intéressant d'autres institutions.</p> <p>Conclusion: résumé des principaux messages de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord sur ce point de l'ordre du jour.</p>
10 h 30	<p>Pause</p>
10 h 45	<p>Point 7: Colloque de la FAO sur les biotechnologies</p> <p>Vidéoconférence de MM. Dan Gustafson et Chikelu Mba sur le colloque international de la FAO sur <i>Le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition</i>, tenu du 15 au 17 février 2016.</p> <p>Points clés, enseignements tirés et prochaines étapes pour la FAO concernant le colloque et les biotechnologies.</p> <p>Présentation de Mme Veronica McGuire, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments:</p> <ul style="list-style-type: none"> Point de vue du Canada sur les conclusions et résultats du colloque; Rapport sur la manifestation organisée conjointement par le Canada et les États-Unis en marge du colloque, le 16 février; et Compte-rendu de la réunion de l'Initiative pour la présence à faible concentration (PFC), tenue les 18 et 19 février. <p>Débat entre les participants à la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord: points de vue sur le colloque et la manifestation organisée conjointement en marge de celui-ci, et prochaines étapes recommandées à la FAO dans le domaine des biotechnologies.</p> <p>Conclusion: résumé des principaux messages de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord sur le colloque, et demandes adressées à la FAO dans le domaine des biotechnologies.</p>

12 heures	<p><i>Point 8: Rapport entretenu par la FAO avec le processus de consultation de la société civile et du secteur privé</i></p> <p>Participation de Mme Marcela Villareal (Directrice de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités), et de MM. Guilherme Brady (équipe de la FAO chargée des organisations de la société civile) et Daniele Volpe (équipe de la FAO chargée du secteur privé). Examen des politiques de la FAO visant à faire participer la société civile et le secteur privé, historique de la question jusqu'à ce jour, et prochaines étapes prévues en matière de consultations.</p> <p>Dialogue: points de vue du Canada et des États-Unis sur les politiques et leur mise en œuvre à ce jour. Possibilités futures de consultations avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.</p> <p>Conclusion: résumé des messages clés de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord concernant ce point de l'ordre du jour.</p>
13 heures	<p><i>Point 9: Conclusion de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord</i></p> <p>Compte-rendu de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord à la FAO et aux autres États Membres.</p> <p>Les coprésidents font part de leurs conclusions sur la session de la Conférence.</p>
13 h 20	<p><i>Fin de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord de 2016</i></p>

Annexe B

Priorités nord-américaines en regard des objectifs stratégiques de la FAO pour 2016-2017**Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.**

- 1) En harmonie avec les objectifs de développement durable (ODD), porter une attention particulière à la promotion d'une amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment chez les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi qu'au sein des ménages et des groupes de population vulnérables sur le plan nutritionnel, tels que les nourrissons, les femmes enceintes et les mères allaitantes.
- 2) S'attacher à fournir aux pays un appui ciblé en matière d'agriculture intelligente face au climat en vue d'accroître de manière durable la productivité et la résilience agricoles.

Principales mesures à prendre:

- 1.a Fournir des informations, des évaluations et des analyses pour lutter contre la faim et réduire la malnutrition – notamment des évaluations réalisées au sein des ménages, des analyses sexospécifiques et des données ventilées par sexe.*
- 1.b Travailler en collaboration avec les partenaires appropriés dans le cadre des mécanismes existants (notamment l'initiative SUN et la campagne des 1 000 jours), afin d'aider les Membres à recenser les populations en situation d'insécurité alimentaire et celles qui sont exposées à des problèmes liés à la nutrition.*
- 1.c Promouvoir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en mettant l'accent sur la programmation relative à l'agriculture tenant compte de la nutrition.*
- 1.d Promouvoir la durabilité environnementale dans la production alimentaire, notamment en intégrant cette problématique dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement des systèmes alimentaires.*
- 1.e Encourager l'élaboration de supports et services de vulgarisation liés à l'agriculture intelligente face au climat.*
- 1.f Prévenir les maladies d'origine alimentaire; accorder la priorité à la protection des consommateurs et aux pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires.*

Objectif stratégique 2: intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches.

- 1) Circonscrire et enrayer les maladies animales et les organismes nuisibles d'importance économique, et réduire leur impact économique ainsi que les risques qu'ils présentent pour la santé humaine. Dans le domaine de la lutte contre les maladies animales et la conservation des ressources génétiques animales, la coopération internationale en matière de prévention des maladies et des ravageurs, la planification et la préparation des interventions d'urgence, ainsi que l'alerte précoce et la lutte sont les avantages comparatifs de la FAO et devraient donc s'inscrire parmi ses priorités. Promouvoir l'utilisation des biotechnologies aux fins de l'amélioration des races de bétail et de volaille.
- 2) Soutenir l'approche de la FAO en matière d'agriculture intelligente face au climat en vue d'accroître durablement la productivité, ainsi que de s'adapter et de renforcer la résilience face

aux changements climatiques à tous les niveaux, des exploitations elles-mêmes aux gouvernements, et réduire ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre. Nous encourageons la FAO à continuer d'accueillir l'unité de facilitation de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques.

- 3) Renforcer l'attention que porte la FAO aux technologies agricoles innovantes, y compris les biotechnologies, qui sont des instruments essentiels pour accroître la productivité et garantir un système d'approvisionnement alimentaires durable. Outre leur contribution à la résolution des problèmes qui menacent la sécurité alimentaire, ces technologies fondées sur la science sont de puissants alliés dans l'atténuation des effets du changement climatique, notamment en soutenant des pratiques agricoles qui favorisent une agriculture plus durable et plus efficiente.
- 4) Afin de maintenir la durabilité des ressources halieutiques et de faire en sorte que la pêche et l'aquaculture continuent de jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire, nous encourageons un effort plus ciblé en faveur de l'élargissement et du renforcement de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses instruments connexes, en mettant principalement l'accent sur l'établissement de priorités et l'élaboration d'orientations efficaces, la bonne gestion et la promotion des pratiques optimales.
- 5) Nous soulignons l'importance pour la FAO de rester centrée sur son rôle de conseiller mondial sur les forêts, les pêches et l'aquaculture, ainsi que de maintenir ses capacités techniques, comme elle s'y emploie actuellement, à mesure qu'elle procède à sa restructuration organisationnelle. À cette fin, la FAO devrait mettre pleinement en œuvre la décision prise par son Conseil à sa session de décembre 2015, par laquelle elle a résolu d'entreprendre une évaluation indépendante de l'incidence de ces changements sur ses capacités techniques, et de communiquer les résultats de cette évaluation aux organes directeurs compétents ainsi qu'à la Conférence de la FAO, en 2017.
- 6) Miser sur l'avantage comparatif que la FAO détient dans le domaine des systèmes d'information et de suivi des ressources forestières, ainsi que dans l'élaboration et la promotion de stratégies, de directives et de pratiques de gestion durable des forêts. Renforcer l'intégration intersectorielle entre les forêts et d'autres domaines, en particulier la sécurité alimentaire et les ressources en eau.
- 7) Nous sommes attachés aux systèmes de sciences agricoles qui soutiennent l'enseignement, la vulgarisation et la recherche. Le rôle que joue la FAO dans la promotion de la productivité durable, grâce à des capacités humaines et institutionnelles solides dans le domaine scientifique, à la qualité des services fournis et au sens de l'innovation, est essentiel pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de sécurité alimentaire.

Principales mesures à prendre:

- 2.a Renforcer la capacité de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en matière d'élaboration de normes internationales; établir et promouvoir des systèmes efficaces d'échange d'information entre les membres; s'employer à renforcer les capacités techniques de tous les pays membres, en particulier les pays en développement, en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques; mettre en place une structure d'appui technique et administratif suffisante et durable pour répondre aux besoins et aux priorités des membres; et appuyer les recommandations et activités prioritaires issues des plans d'action mondiaux de la Commission.*
- 2.b Aider les gouvernements à intégrer de façon plus efficace et cohérente les avis scientifiques et techniques aux processus décisionnels en définissant des «meilleures pratiques».*

- 2.c *Entamer un travail de normalisation pour faire face et s'adapter aux incidences des changements climatiques sur les stocks de poisson, les pêches et les principes de gouvernance de la gestion des pêches.*
- 2.d *Harmoniser efficacement le Cadre stratégique de la FAO avec les objectifs de développement durable définis comme pertinents pour le mandat de l'Organisation, et veiller à leur intégration et leur cohérence dans l'ensemble des divisions en vue d'un suivi et de l'établissement de rapports à ce sujet.*
- 2.e *Renforcer l'action de la FAO dans le domaine des services d'information sur le climat, notamment la mise au point de services intéressant directement les petits exploitants agricoles et susceptibles d'être diffusés à vaste échelle, compte tenu des conditions locales.*
- 2.f *Continuer de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment en poursuivant les efforts de mise en œuvre des instruments de la FAO, dont l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, du Fichier mondial des navires de pêche et les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon, et d'élaboration de directives internationales sur les programmes de documentation des prises et en établissant des priorités à cet égard.*
- 2.g *Renforcer l'aptitude de la FAO à développer son action technique et normative sur les pêches et l'aquaculture au moyen d'une éventuelle restructuration des sous-comités du Comité des pêches ou l'éventuelle création d'un nouveau sous-comité consacré à la gestion des pêches.*
- 2.h *Travailler en collaboration avec d'autres organisations internationales pour traiter des aspects sociaux et relatifs à la main d'œuvre du secteur des pêches et des produits comestibles de la mer.*
- 2.i *Renforcer les capacités et fournir des orientations concernant les incidences des pêches et activités connexes sur la biodiversité.*
- 2.j *Renforcer les capacités aux niveaux national et régional pour favoriser la mise en œuvre des instruments existants, en particulier des Directives sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer et des Directives d'application facultative pour une pêche artisanale durable. Entamer une nouvelle action normative sur la surveillance des prises et donner des orientations sur la façon d'établir des rapports à ce sujet.*
- 2.k *Avec l'importance croissante de l'aquaculture comme moyen de répondre à la pénurie face aux besoins humains de protéines de poisson, intensifier les efforts de mise en œuvre du cadre stratégique du Sous-Comité de l'aquaculture de la FAO.*
- 2.l *Continuer à prêter une attention accrue aux systèmes de suivi et d'information sur les ressources forestières du Département des forêts de la FAO, en s'efforçant notamment de mieux y intégrer les données de télédétection; d'affiner les variables de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (forêts naturelles et plantées, emploi et gouvernance, entre autres), et d'étendre la collecte de données à d'autres types d'information, de façon à mieux cerner l'ensemble des avantages que présentent les forêts pour les moyens d'existence et pour la société.*
- 2.m *Maintenir le Département des forêts à la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts, auquel participent tant les États Membres que la société civile par l'intermédiaire des principaux processus et organismes internationaux s'occupant des forêts.*

- 2.n *Poursuivre les efforts en vue d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts, notamment en matière de gestion des incendies de forêt, d'adaptation des forêts au changement climatique, et d'atténuation des effets de celui-ci sur les forêts.*
- 2.o *Veiller à ce que des ressources (humaines et financières) suffisantes soient réaffectées en vue d'atteindre les indicateurs de performance nécessaires pour assurer la viabilité des programmes de la FAO en matière de protection des végétaux et l'application des normes internationales. Des systèmes de production efficaces et résilients, reposant sur des pratiques agricoles adaptées, seront essentiels.*
- 2.p *Renforcer la capacité de la CIPV en matière de production de normes internationales; établir et promouvoir des systèmes efficaces d'échange d'information entre les membres; renforcer les capacités techniques de tous les États Membres, en particulier les pays en développement et fournir un appui administratif suffisant et durable pour répondre aux besoins et aux priorités des membres.*

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

- 1) Les efforts visant à accroître le nombre et l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural devraient être renforcés et gérés par un bureau de partenariats, dûment habilité par la FAO et ayant explicitement pour mandat de renforcer les liens entre l'Organisation et un certain nombre de partenaires compétents du secteur privé, en vue d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur agricoles, notamment par un accès renforcé des petits exploitants, particulièrement les femmes et les jeunes, ainsi que des petites et moyennes entreprises, à des marchés diversifiés. Des politiques, stratégies et programmes adaptés sont aussi nécessaires pour ouvrir aux populations pauvres des milieux ruraux des possibilités d'accès à des emplois décents, agricoles ou non.
- 2) Comme il a été mis en évidence dans le cadre de la Commission du développement durable à sa dix-huitième session, de Rio+20, et du Programme 2030, les liens importants entre les besoins alimentaires dans les villes et la production alimentaire en milieu rural ne font que se renforcer; l'urbanisation en Amérique du Nord et dans le monde suscite un besoin urgent d'agir. Comme l'a reconnu la FAO, une meilleure compréhension de ces liens, notamment en termes de capacités d'adaptation et de vulnérabilités, sera de plus en plus essentielle à l'avenir.
- 3) Continuer de s'assurer que les pratiques de l'agriculture intelligente face au climat sont ouvertes à tous, qu'elles représentent une solution accessible pour les plus pauvres et les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, et qu'un lien soit établi entre ces pratiques et les efforts déployés pour renforcer la sécurité alimentaire. Il s'agira notamment de prendre en considération le contexte économique, social et culturel dans la conception et l'application des technologies et pratiques d'agriculture intelligente face au climat.

Principales mesures à prendre:

- 3.a *Accorder un degré de priorité élevé à la collecte de données sur la sécurité sanitaire des aliments, et aux systèmes de prévision et d'alerte précoce en matière d'insécurité alimentaire, notamment à la collecte de données ventilées par sexe.*
- 3.b *Envisager des approches qui permettraient de ramener au minimum les gaspillages et analyser les utilisations non alimentaires des bioproduits agricoles.*
- 3.c *Continuer de concentrer les efforts sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Accorder un degré de priorité élevé à la recherche; promouvoir l'information et le plaidoyer sur les pratiques optimales; aider les gouvernements à adopter des politiques et des lois sur les régimes fonciers et la gouvernance, particulièrement en faveur de l'accès des femmes à la propriété des terres.*

- 3.d Poursuivre les travaux de la FAO sur les chaînes de valeur durables dans les systèmes alimentaires en renforçant la durabilité économique, sociale et environnementale.*
- 3.e Appuyer les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires comme une plateforme pour promouvoir la sécurité alimentaire en accroissant l'investissement dans l'agriculture.*
- 3.f Renforcer les efforts visant l'autonomisation des femmes des milieux ruraux en faisant face aux obstacles liés au sexe auxquels elles se heurtent pour l'accès aux ressources productives et aux services sociaux ainsi qu'à des possibilités d'emploi décent dans le secteur agricole ou non agricole; la participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux prises de décision dans leur foyer, leur communauté, et au sein des organisations rurales; et l'exercice de leurs droits (par exemple à la propriété de terres et à la propriété foncière).*

Objectif stratégique 4: veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international

- 1) S'efforcer de mettre en place des cadres efficaces de promotion des transferts volontaires, convenus d'un commun accord, de technologie et de gestion des ressources phylogénétiques, y compris des semences commerciales. Nous soutenons les efforts visant à améliorer la réglementation des nouvelles technologies agricoles, y compris les biotechnologies et les pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique, à mieux évaluer ces technologies en utilisant des méthodes plus efficaces fondées sur les risques et les données scientifiques, et à faciliter l'accès des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, aux technologies ainsi qu'aux marchés agricoles.
- 2) Axer les efforts sur l'assistance technique et politique à l'appui de l'analyse des marchés des produits alimentaires et agricoles et de leurs incidences sur la sécurité alimentaire; des politiques commerciales agricoles mondiales et régionales; et des stratégies et/ou politiques proposées pour optimiser l'accès des petits producteurs aux marchés, en mettant l'accent en particulier sur les obstacles liés au sexe.
- 3) Encourager le recours à des mesures fondées sur des données scientifiques et l'utilisation de normes internationales afin d'assurer un commerce agroalimentaire prévisible, en particulier pour les produits novateurs issus des biotechnologies agricoles. Accroître l'investissement de l'Organisation dans le renforcement des capacités des États Membres afin de faciliter l'élaboration, l'utilisation et le respect de normes réglementaires convenues au niveau international et fondées sur des données scientifiques. Poursuivre les travaux de collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'appui de la mise en œuvre des programmes de la Commission du Codex Alimentarius et de l'amélioration des orientations de l'Organisation. Porter une attention particulière au renforcement des capacités techniques au niveau institutionnel.
- 4) La FAO devrait faciliter la mise en place, à l'appui des gouvernements et autres parties prenantes, d'un environnement favorable à l'amélioration des cadres internationaux, des normes et des orientations concernant les nouvelles technologies agricoles (y compris les biotechnologies). Le dialogue pourrait alors contribuer à réduire les coûts liés à l'importation de produits alimentaires, à stimuler l'investissement nécessaire pour assurer l'ouverture et l'efficacité des échanges commerciaux, ainsi qu'à créer de nouveaux marchés et ramener au minimum les obstacles aux échanges.

Principales mesures à prendre:

- 4.a *Poursuivre les efforts de renforcement des capacités et les travaux normatifs visant à perfectionner les pratiques après récolte pour accroître les rendements, assurer un meilleur accès aux marchés et améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.*
- 4.b *Intensifier les activités de renforcement des capacités dans un certain nombre de pays, en particulier les pays les moins avancés, afin de leur permettre de se doter des compétences et infrastructures commerciales nécessaires pour appliquer les accords de l'Organisation mondiale du commerce et en bénéficier, et de développer leur commerce.*
- 4.c *Apporter une assistance technique et une aide sur les politiques dans certains pays, particulièrement les moins développés, afin d'y développer les connaissances et les compétences nécessaires pour maximiser l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés, et pour faire face aux obstacles spécifiques que rencontrent les femmes qui sont petits exploitants agricoles.*
- 4.d *Renforcer l'analyse et la prise de conscience de la contribution que les biotechnologies agricoles novatrices continueront d'apporter s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire, de réduire les émissions de carbone, d'accroître l'adaptation au changement climatique et d'améliorer la durabilité globale.*
- 4.e *Renforcer l'accès abordable des petits exploitants et pays en développement aux biotechnologies innovantes en vue d'accroître les revenus et d'améliorer l'adaptation des plus vulnérables au changement climatique.*
- 4.f *Établir un rôle de chef de file dans la promotion des mouvements et échanges de ressources génétiques animales et végétales pour l'alimentation et l'agriculture.*
- 4.g *Faire en sorte que le Secrétariat du Codex soit doté d'une équipe de direction solide, dans le respect des principes fondateurs du Codex.*
- 4.h *Soutenir le programme mixte FAO/OMS d'avis scientifiques d'experts au moyen d'un financement accru et stable, et de la mise en place, au sein de la FAO, de mesures novatrices concernant l'acceptation de fonds provenant de sources non gouvernementales.*
- 4.i *Poursuivre l'évaluation des capacités existantes dans les États Membres et les renforcer, s'il y a lieu, afin de favoriser l'élaboration de normes réglementaires convenues au niveau international et fondées sur des données scientifiques, ainsi que leur utilisation et leur respect.*
- 4.j *À l'appui des mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la FAO est appelée à jouer un rôle plus important dans la promotion des bonnes pratiques et d'une meilleure cohérence et l'harmonisation des programmes connexes qui, par ricochet, permettra de mieux soutenir le commerce licite et de s'assurer que les exigences ne sont pas trop onéreuses pour les États et le secteur des pêches et des produits comestibles de la mer.*
- 4.k *Soutenir la mise en place de systèmes réglementaires dans les États Membres, ou leur renforcement, pour favoriser une meilleure synchronisation des processus d'approbation des nouvelles espèces cultivées génétiquement modifiées, et promouvoir des politiques adaptées et fondées sur les risques pour traiter le problème de la présence à faible concentration (PFC).*

- 4.l *Améliorer les fonctionnalités de la base de données de la FAO sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés, et promouvoir l'utilisation de cette base de données et de l'annexe du Codex relative à la PFC, en cas d'incident lié à la présence à faible concentration.*

Objectif stratégique 5: améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

- 1) Se concentrer sur la fourniture d'informations générales, le plaidoyer et la gestion des risques face aux défis environnementaux ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture. Mettre en œuvre les principaux instruments de politique sur la biodiversité et renforcer les partenariats avec les institutions internationales compétentes en mettant l'accent sur l'échange, la diffusion, la mise au point et l'utilisation des ressources génétiques agricoles.
- 2) Axer les efforts sur la mise en commun des connaissances, la diffusion d'évaluations/avis techniques et en matière de politiques, sur le relèvement de l'agriculture et la reprise prolongée et mettre en retrait la constitution de stocks et l'acheminement des approvisionnements. Instaurer un dialogue sur les actions et les politiques à même d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition avant, pendant et après les situations d'urgence.
- 3) Renforcer le rôle de la FAO dans les activités d'intervention d'urgence, notamment dans le cadre de l'approche sectorielle des Nations Unies, ainsi que de co-chef de file de la Section des Nations Unies sur la sécurité alimentaire, et de renforcement de la résilience des populations vulnérables, particulièrement en situation de conflit prolongé. La FAO a un rôle essentiel à jouer, en particulier en matière de prévention des catastrophes, de préparation, d'alerte rapide, de résilience et d'atténuation dans les contextes humanitaire et de développement, ainsi que dans les secteurs alimentaire et agricole. La coopération tripartite avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) dans le cadre de l'initiative «Une seule santé» revêt une importance cruciale pour la sécurité sanitaire mondiale.
- 4) Mettre en œuvre les principaux instruments de politique sur la biodiversité et renforcer les partenariats entre la FAO et les institutions internationales concernées en se concentrant sur l'échange des ressources génétiques.
- 5) Continuer de mettre l'accent sur l'évaluation des risques pour l'agriculture par l'évaluation des risques de catastrophes naturelles, des vulnérabilités et des risques climatiques. Ces évaluations, outils indispensables pour éclairer les stratégies d'agriculture intelligente face au climat, et faire en sorte que celles-ci puissent être utilisées au mieux afin de renforcer les capacités de résilience face aux chocs et à la variabilité climatiques actuels et futurs, doivent être étayées par de solides ensembles de données.
- 6) Apporter un appui technique et une aide sur les politiques aux initiatives entreprises dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat en vue d'aider les petits exploitants agricoles à accroître durablement leur production et à devenir résilients face aux effets du changement climatique. Il pourra s'agir de donner des orientations sur les moyens d'améliorer les capacités d'irrigation, la fertilité des sols, de préserver la diversité génétique au sein des systèmes agricoles, et d'adopter des cultures résistantes au stress.

Principales mesures à prendre:

- 5.a *Donner un degré de priorité élevé à la lutte contre la grippe aviaire et à la prévention de celle-ci; renforcer les capacités de laboratoire et de surveillance, de sorte à faciliter la détection et la déclaration des maladies animales et zoonotiques prioritaires; étendre la surveillance des maladies animales dans le secteur du commerce du bétail et de la volaille.*

- 5.b *Renforcer les plateformes EMPRES et du Système mondial d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales, y compris les zoonoses, et veiller à ce que le Centre de gestion des crises soit une structure efficace et durable, qui permette d'intervenir rapidement face aux épizooties transfrontalières.*
- 5.c *Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles en limitant l'exposition aux chocs (par exemple par l'élimination des ravageurs) et en réduisant la sensibilité des systèmes aux chocs (par exemple avec l'introduction de variété résistantes à la sécheresse).*
- 5.d *S'engager activement comme co-chef de file de la Section des Nations Unies sur la sécurité alimentaire, qui rassemble les acteurs clés de l'aide alimentaire et nutritionnelle, en vue de continuer de faire progresser les interventions alimentaires dans les situations de crise humanitaire, notamment au moyen d'approches fondées sur la résilience, afin de faire face à l'insécurité alimentaire prolongée.*
- 5.e *Souligner l'importance et s'engager activement au service de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Dans le cadre du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens et du Cadre d'action de ce Plan, la collaboration tripartite de la FAO avec l'OMS et l'OIE devrait se traduire par: un engagement en faveur de l'élaboration de matériels de communication, d'éducation et de formation; un soutien à l'action de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens; et la promotion de bonnes pratiques de production et d'hygiène animale.*

Objectif 6 et questions transversales:

- 1) Garantir la durabilité de toutes les activités entreprises au titre de cet objectif, notamment l'affectation des ressources financières et humaines nécessaires au renforcement de la capacité technique de l'Organisation en matière de fourniture de biens publics à l'échelle mondiale. Ces activités sont en effet essentielles pour maintenir le rôle mondial de la FAO dans la production d'analyses de données statistiques et autres données de première importance; pour appuyer les travaux de ses comités techniques, des autres organes techniques et des réunions; et pour maintenir l'excellence technique à tous les niveaux de l'Organisation.
- 2) Intégrer pleinement la parité hommes-femmes dans tous les programmes de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain. Cela nécessite une analyse sexospécifique pour mieux comprendre les possibilités de progresser dans ce domaine, ainsi qu'un renforcement de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe afin de définir les moyens d'améliorer les programmes.
- 3) Prendre pleinement en compte les questions de gouvernance dans l'ensemble des activités de programmation de la FAO, tant au Siège que sur le terrain. Il s'agit notamment de mettre l'accent de manière globale sur la mise en place d'institutions et de systèmes où chacun ait sa place, participatifs, efficaces, transparents et responsables, qui jouent un rôle dans la réalisation des objectifs en matière d'agriculture et de sécurité alimentaires dans les pays en développement.
- 4) Prendre pleinement en compte les questions de nutrition dans l'ensemble de la programmation et des activités de la FAO, tant au Siège que sur le terrain. Il s'agit notamment d'accroître les connaissances et les données probantes pour que les systèmes agricoles et alimentaires aient une incidence maximale sur la nutrition; d'améliorer la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires au profit de la nutrition et de renforcer les capacités locales, régionales et nationales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la situation nutritionnelle.

- 5) Prendre pleinement en compte la problématique du changement climatique, y compris de l'agriculture intelligente face au climat, dans l'ensemble des activités de programmation de la FAO, tant au Siège que sur le terrain. Il s'agit notamment de définir et d'évaluer les programmes où il serait possible d'induire des augmentations durables de la productivité agricole tout en adaptant et en améliorant la résilience face au changement climatique des systèmes agricoles et alimentaires à de multiples niveaux et, lorsque c'est possible, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues à l'agriculture. Une attention particulière devrait être accordée au rôle que les nouvelles technologies, notamment les biotechnologies, peuvent jouer pour ce qui est d'atténuer les émissions et d'aider les petits exploitants à s'adapter au changement climatique.

Principales mesures à prendre:

- 6.a *Gouvernance: se référer à l'évaluation indépendante des capacités techniques de la FAO.*
- 6.b *Égalité des sexes: Faire systématiquement et régulièrement rapport sur les progrès accomplis de manière concrète en matière d'égalité entre les sexes, notamment sur la mise en œuvre des normes minimales de la politique de la FAO en matière d'égalité des sexes, ainsi que sur les mécanismes institutionnels.*
- 6.c *Changement climatique: élaborer, au niveau central, une stratégie complète face au changement climatique, à l'issue de consultations avec les organes directeurs de la FAO, centrée sur les avantages comparatifs de l'Organisation, et formuler un plan d'action décrivant en détail les modalités de mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre des PTB actuel et futurs (en s'appuyant sur le document PC 119/4 intitulé «Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique – plan de travail».)]*